

DEPARTEMENT
du PAS DE CALAIS

REPUBLIQUE FRANCAISE
Liberté - Egalité - Fraternité

N° 011 -2023

Canton de
BULLY LES MINES

Commune de
BULLY LES MINES

LEVÉE DE L'ARRÊTÉ :
INTERDICTION D'UTILISATION
DES TERRAINS DE FOOTBALL
DU STADE CORBELLE

Le Maire de la Commune de BULLY LES MINES,

Vu, le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 2212 – 2

Considérant l'état des Installations sportives extérieures du Stade René CORBELLE suite aux conditions atmosphériques

ARRÊTE

Article unique :

Je soussigné, François LEMAIRE, Maire de la Ville de Bully les Mines, considérant à ce jour l'état praticable des installations sportives extérieures du Stade René Corbelle,

Déclare la levée de l'arrêté municipal en date du Jeudi 26 Janvier 2023.

Fait à Bully-les-Mines, le 27 Janvier 2023.

Le maire,
François LEMAIRE.

The image shows a blue ink signature of François LEMAIRE over a circular official seal. The seal contains the text 'MAIRIE DE BULLY LES MINES' at the top and 'Pas-de-Calais' at the bottom, with a central emblem depicting a landscape with a tower and trees.